

NOUVEAU

PALM VÉLO

Stationnez votre vélo
en toute simplicité dans
l'ABRI VÉLO

Comment ça marche ?

Une fois le dossier constitué, vous disposez d'un badge personnel permettant l'accès à tous les Abris Vélos de Palm Vélo. Votre accès est illimité pendant la durée de votre abonnement, sous réserve de place disponible dans l'abri (le vélo ne doit pas rester stationné plus de 7 jours consécutifs sans utilisation).

1. Je présente mon badge devant le détecteur à l'entrée de l'Abri Vélo pour déclencher l'ouverture de la porte
2. Je place mon vélo sur un rail disponible
3. J'attache mon vélo en utilisant un antivol personnel
4. Je m'assure que la porte d'entrée est bien refermée après mon passage
5. Je récupère mon vélo quand je le souhaite



INFORMATIONS PRATIQUES

Extrait du règlement et conditions générales de mise à disposition du service Abris Vélos collectifs et sécurisés Palm Vélo.

- Le badge d'accès est strictement personnel et en aucun cas cessible. Il est interdit à l'utilisateur d'ouvrir l'Abri Vélo à un tiers.
- Il relève de la responsabilité de l'usager de veiller à la mise en sécurité de son vélo, en l'attachant avec un antivol personnel ayant un bon niveau de sécurité («U», chaîne...). L'Agglomération Cannes Lérins n'est pas tenue, pour ce service, par une obligation de surveillance ou de garde.
- L'espace est interdit aux deux-roues motorisés et aux trottinettes.

Plus d'informations

➔ **04 92 99 15 31**
contact@palmvelo.fr

➔ **palmbus.fr**
Rubrique « Palm Vélo »

Accueil Palm Vélo
Agence commerciale PALM BUS
Place Bernard Cornut Gentille
Cannes



Service accessible dans la limite des places disponibles



> Vous cherchez un endroit pratique et adapté pour stationner votre vélo ?

> Vous voulez combiner l'usage du vélo et du réseau de bus pour gagner du temps ?

L'Abri Vélo répond à vos attentes pour faciliter vos déplacements !

Devenez éco-mobiles avec l'ABRI VÉLO-PALM VÉLO en combinant astucieusement le vélo et le bus !

Afin de favoriser et de faciliter l'usage du vélo, en complément des transports collectifs, l'Agglomération Cannes Lérins déploie **un service d'abris vélos collectifs et sécurisés.**

- > Les abris offrent chacun 12 places vélos
- > Les équipements mis à disposition sont fermés et destinés à des vélos mécaniques et à des vélos à assistance électrique (VAE)
- > Les abris sont équipés d'un matériel de recharge pour vélo à assistance électrique (3 places)
- > L'espace de stationnement est accessible toute l'année, 24h/24, 7j/7
- > Les Abris Vélos sont réservés aux abonnés munis d'un badge personnel

VÉLO + BUS : LE COMBO ASTUCIEUX !

Rejoignez votre arrêt de Bus à vélo depuis votre domicile, garez votre vélo dans l'Abri Vélo et laissez-vous conduire en bus à destination, l'esprit tranquille. Au retour, récupérez votre vélo pour rentrer chez vous.

Tarifs

- Abonnement mensuel 5,00 €
- Abonnement semestriel (6 mois) 20,00 €
- Abonnement annuel 40,00 €
- Dépôt de garantie pour le badge 30,00 €

Abonnements renouvelables sans limitation.
Tarifs uniquement pour l'accès aux Abris Vélos,
ne comprennent pas l'accès aux bus.



OÙ SE SITUENT LES ABRIS VÉLOS ?

- > **À Mandelieu-La Napoule**, à proximité de l'arrêt « La Canardière », desservi par les lignes **Palm Express A, 17 et 23** du réseau Palm Bus.
- > **À Mougins**, à proximité de l'arrêt « Tournamy », desservi par les lignes **Palm Express B et Palm à la Demande** du réseau Palm Bus, ainsi que par la **ligne 600** du réseau ZOU !

COMMENT S'ABONNER AUX ABRIS VÉLOS ?

Par téléphone au **04 92 99 15 31**
ou par mail à **contact@palmvelo.fr**

Le service clientèle Palm Vélo vous précisera les modalités de mise à disposition du badge pour l'accès aux abris vélos (constitution du dossier, prise de rendez-vous).
Les inscriptions sont acceptées dans la limite des disponibilités des emplacements. Une liste d'attente est ensuite constituée et les demandes sont enregistrées par ordre d'arrivée.

PIÈCES À FOURNIR AVEC LE DOSSIER

- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Dépôt de garantie : un chèque uniquement pour les abonnements mensuels, une autorisation de prélèvement SEPA pour les abonnements semestriels et annuels